



## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

**Prestations d'hébergement de l'Espace d'exposition  
faisant partie du pavillon Occitanie pour le 56e Salon  
international de l'aéronautique et de l'espace à Paris -  
Le Bourget, du 14 au 20 juin 2027**

---

N° du CCAP : 26OCC09L

**NOTA** : afin de se faire une idée concrète de l'image souhaitée, voir images des événements précédents  
(voir annexe n°2)

**Acheteur :**  
**Chambre de Commerce et d'Industrie Région Occitanie**  
5 Rue DIEUDONNE COSTES  
BP 80032  
31701 BLAGNAC CEDEX

## SOMMAIRE

|                                                |   |
|------------------------------------------------|---|
| 1 - Dispositions générales du contrat.....     | 3 |
| 1.1 - Objet du contrat.....                    | 3 |
| 1.2 - Contexte.....                            | 3 |
| 1.3 - Objectifs.....                           | 3 |
| 1.4 – Généralités.....                         | 3 |
| 2- Aménagement.....                            | 4 |
| 2.1 – Emplacement de l'espace entreprises..... | 4 |
| 2.2 – Aménagement de l'espace entreprises..... | 4 |
| 2.3 – Mise au point.....                       | 5 |
| 3 - Harmonie du pavillon Occitanie.....        | 5 |
| 4 - Impression et pose de signalétique.....    | 6 |
| 5 - Astreinte / SAV technique.....             | 6 |
| 6 - Commandes auprès de VIPARIS.....           | 6 |
| 7- Concertation.....                           | 6 |
| 8 – Plan d'implantation.....                   | 6 |

# 1 - Dispositions générales du contrat

## 1.1 - Objet du contrat

Les stipulations du présent Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concernent des prestations d'hébergement de l'Espace d'exposition des entreprises faisant partie du pavillon Occitanie pour le 56e Salon international de l'aéronautique et de l'espace à Paris - Le Bourget, du 14 au 20 juin 2027.

Ces prestations comprennent la conception et l'aménagement de l'Espace entreprises, l'impression de la signalétique, la mise à disposition de personnel et les services associés.

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par l'acheteur.

### Lieu(x) d'exécution

Parc des Expositions Paris - Le Bourget  
Carrefour Charles Lindbergh  
93350 LE BOURGET

## 1.2 - Contexte

Consacré à l'ensemble des activités liées à l'aéronautique et l'espace – des fournisseurs de pièces détachées aux avionneurs - le Salon du Bourget est l'événement international numéro 1 de la profession.

Avec 685 entreprises et 76 000 emplois industriels, la région Occitanie constitue le premier pôle aéronautique et spatial européen.

Pour l'édition 2027, la Région Occitanie, le Pôle de compétitivité mondial Aerospace Valley, l'agence de développement AD'OCC, et la Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie s'associent pour participer au salon du Bourget.

## 1.3 - Objectifs

- •Assurer la visibilité de la Région, du réseau des chambres de commerce et des entreprises de l'aéronautique qui la composent,
- •Accompagner et promouvoir les entreprises exposantes (développement commercial notamment à l'international) : valorisation de leur savoir-faire, promotion à travers un catalogue, visites de délégations étrangères et de grands comptes,
- •Renforcer la notoriété et l'attractivité régionale (nationale et internationale) en disposant d'un espace Occitanie indépendant, important en termes de surface pour affirmer la place de la région en tant que leader européen de la filière aérospatiale,

## 1.4 – Généralités

L'ensemble des demandes d'accessoires seront proposés avec la fourniture des consommables correspondants.

Le prestataire estime le nombre et le coût des consommables (essuie-tout, sacs poubelle...etc.) dans son offre.

L'ensemble des appareils électro-ménagers (cafetière, bouilloire...etc.) et des matériels de sonorisation et de projection (écrans etc.) seront essayés lors de leur mise en place.

Tous les matériels et accessoires proposés répondent aux normes d'hygiène et de sécurité nécessaires au bon déroulement du Salon et sont de la responsabilité du prestataire.

Les stands et le matériel seront livrés enseignes, cloisons propres et en bon état, le mobilier et en état de fonctionnement.

Les stands seront nettoyés avant la livraison et le film de protection des moquettes enlevé.

Le prestataire assurera le transport, le montage et le démontage de tous les éléments des stands dans le respect des délais prévus par le planning d'intervention définitif et conformément aux règles fixées par l'organisateur SIAE.

**NOTA :** Pour la signalétique, le format et la charte graphique seront définies par l'agence AD'OCC qui organise de manière indépendante l'espace institutionnel du salon Occitanie. Le titulaire prendra contact avec l'agence afin d'obtenir les éléments de conception, fichiers et supports à imprimer.

## 2- Aménagement

### 2.1 – Emplacement de l'espace entreprises

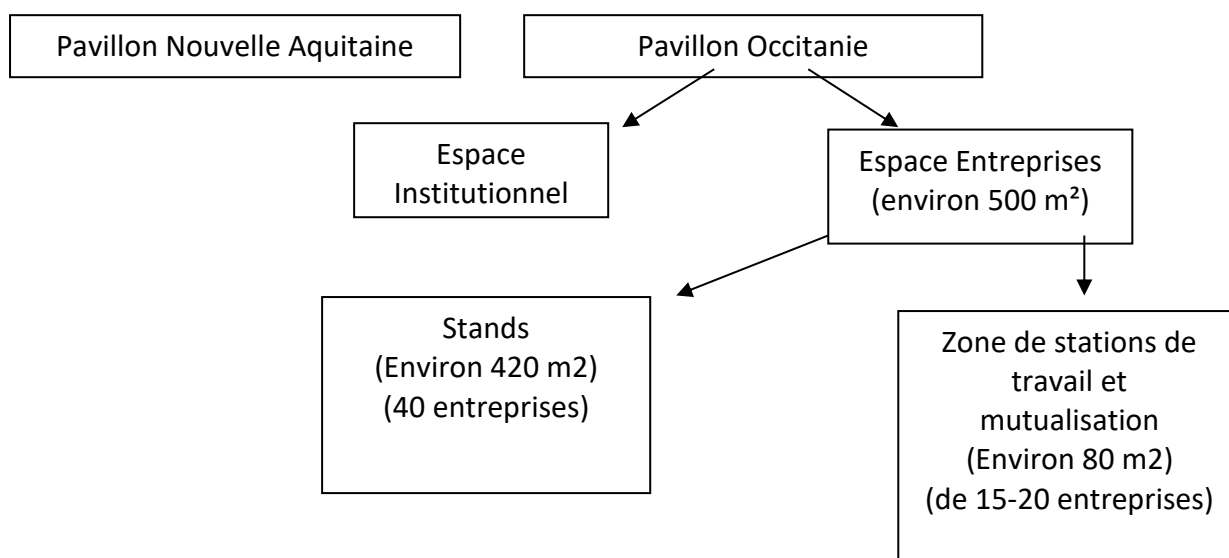
Le pavillon Occitanie d'une surface globale d'environ 650 m<sup>2</sup> se décompose en deux espaces :

- Un « espace entreprises » (environ 500 m<sup>2</sup>) : géré par la Chambre de commerce et d'industrie d'Occitanie. **Cet espace fait l'objet des prestations concernées par le présent marché.**
- Un « espace institutionnel » (environ 150 m<sup>2</sup>) : géré par l'agence de développement AD'OCC, par la région Occitanie. **Les prestations afférentes à cet espace ne rentrent pas dans le périmètre du marché actuel.** Cet espace est organisé en une zone d'accueil et de support aux entreprises et une zone lounge.

Ces deux espaces font partie d'un seul et unique ensemble : le Pavillon Occitanie. A ce titre il est prévu que des éléments d'homogénéité et d'unité architecturales et de décoration puisse être recherchés entre les deux entités.

À titre d'information, l'emplacement du pavillon régional Occitanie, occupant plusieurs îlots et celui de la région Nouvelle Aquitaine seront contigus de sorte que l'espace global pour l'Occitanie jouxte l'espace retenu par la Région Nouvelle Aquitaine. Les espaces institutionnels d'accueil des deux pavillons sont situés côte à côte, séparés par une allée. Le lien sera fait entre les deux régions via la présence commune du pôle Aerospace Valley sur les deux espaces institutionnels.

Enfin la surface totale ci-dessus mentionnée (500 m<sup>2</sup> pour l'espace entreprises Occitanie) est susceptible d'évoluer à la baisse ou à la hausse selon le nombre de participants ou de demande d'espace par ces mêmes participants inférieure ou supérieure à l'objectif envisagé.



### 2.2 – Aménagement de l'espace entreprises

L'espace d'exposition pour les entreprises d'Occitanie est conçu pour recevoir les clients des entreprises d'Occitanie, prospects et fournisseurs. Il est composé de stands individuels (40 entreprises) et d'une zone de stations de travail et mutualisation destinée plus spécifiquement aux start-ups en format open space aménagé. Eventuellement en complément d'une salle de réunion.

#### 2.2.1 – Stands (environ 420 m<sup>2</sup>)

Les stands sont réservés par les entreprises et ont des dimensions différentes (de 6m<sup>2</sup> à 36m<sup>2</sup> voire plus si demande ou en cas de regroupement d'entreprises sur un même stand). Ils s'organisent sur différents îlots.

Chaque stand constituera un espace privatif d'exposition. Pour la structure et la décoration des stands, un lien avec l'espace institutionnel pourra être recherché (éléments de rapprochement architectural et/ou de décoration) et respecteront une exigence qualitative similaire.

Les stands et l'espace entreprises seront dotés des éléments suivants :

- Cloisonnement de l'espace par stand,

- Une réserve par stand avec un système de fermeture performant, équipé avec patères porte manteau et une étagère (pour tous les stands au-dessus de 6 m<sup>2</sup>),
- Un éclairage orientable (à minima 1 spot pour 2 à 3m<sup>2</sup>),
- Électricité et à minima une multiprise par stand
- Une signalétique latérale par stand, affichant divers logos et le nom de l'entreprise
- Une signalétique haute par îlot (bloc de plusieurs stands), imprimée en recto verso et ayant une dimension adaptée au périmètre de l'îlot.
- Un équipement mobilier de base composé de 1 comptoir, un tabouret haut, une table ronde standard, 3 chaises standard, une poubelle et une multiprise électrique.

Le mobilier et équipements complémentaires (meubles, équipements électriques, écrans...) par rapport au pack mobilier de base/stand ci-dessus mentionné sera commandé à l'unité, en fonction du besoin de chaque entreprise et facturé en sus par le prestataire directement auprès de l'entreprise.

L'ensemble de cet espace entreprises étant susceptible de varier en surface notamment à la baisse, fera l'objet d'une cotation de prix au m<sup>2</sup>.

## **2.2.2 – Zone de stations de travail et mutualisation (environ 80m<sup>2</sup>)**

La zone de stations de travail et mutualisation (environ 80m<sup>2</sup>) : il s'agira d'un « open-space » où prendront place 15 à 20 stations de travail séparées par des demi-cloisons, complétées par 5 à 7 tables et chaises à usage mutualisé destinées à permettre des rendez-vous ou de l'accueil. L'emplacement de cette zone n'a pas été encore établi. Cette zone a pour but d'accueillir de 15 à 20 entreprises qui n'auront pas de stand propre et qui occuperont cette zone pendant toute la durée de l'événement. Sur cette zone, en fonction du nombre d'entreprises pourra être installée une salle de réunion dont la surface sera adaptée en fonction de l'espace disponible.

Cette zone comprendra :

- 10 tables rondes hauteur standard,
- 30 chaises hauteur standard,
- 15 à 20 stations de travail composées de plan de travail, demi-cloisons séparatives et une chaise par station.
- Deux signalétiques latérales de la zone de stations de travail et mutualisation,
- Une signalétique haute propre de la zone de station de travail et mutualisation- identification zone start-ups, imprimée en recto verso et ayant une dimension adaptée au périmètre de l'îlot ou de l'espace considéré sur l'îlot.
- Cloison, et moquette.
- Dans le cas d'une mise en place d'une salle de réunion, celle-ci sera équipée de tables et chaises correspondant à un maximum de contenance de 10 personnes.

La surface de cette zone de stations de travail et de mutualisation étant susceptible de modification à la hausse comme à la baisse, elle fera l'objet d'une cotation de prix forfaitaire pour 80 m<sup>2</sup> et en vue d'une adaptation possible de la surface à la hausse comme à la baisse.

L'acheteur, sur demande des entreprises, pourra commander du mobilier supplémentaire parmi les produits proposés par le titulaire dans le bordereau des prix unitaires.

## **2.3 – Mise au point**

Une dernière mise au point des stands sera garantie par le titulaire qui vérifiera que les stands et le matériel électrique sont parfaits en état de fonctionnement.

Pour ce faire, avant le début du salon, le juin 2027, le titulaire aura vérifié que tout le mobilier, les stands, le matériel et tous les éléments sollicités dans le présent marché répondent qualitativement, fonctionnellement et esthétiquement aux exigences du contrat.

## **3 - Harmonie du pavillon Occitanie**

Les espaces « entreprises » et « institutionnel » devront présenter des éléments de cohérence architecturale et de décoration afin d'être identifiés comme partie intégrante du Pavillon Occitanie. Pour cela, le titulaire du présent marché sera en lien avec le titulaire du marché de « l'espace institutionnel ».

L'image unique voulant être projetée est celle de leadership, force, solidité, technologie et innovation, avancée en termes d'aviation verte, prise en compte des enjeux environnementaux, RSE, bien-être et art de vivre d'Occitanie.

## 4 - Impression et pose de signalétique

La création et la conception graphique de la signalétique haute et signalétique latérale sont assurées par l'agence AD'OCC. **L'impression et la pose de la signalétique sera effectuée par le titulaire du présent marché.**

Il y aura une signalétique haute élinguée avec impression recto verso sur chacun des îlots et une signalétique latérale par stand afin de rendre les espaces visibles et identifiables.

À titre d'information, cette signalétique latérale reprendra le nom de chaque entreprise et son logo, accompagnés en mineur du logo du Conseil Régional Occitanie et de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie. Pour les stands membres du pôle Aerospace Valley, s'ajoutera le logo pôle Aerospace Valley éventuellement.

**NOTA :** les entreprises seront amenées à commander auprès du fournisseur des signalétiques supplémentaires pour leur propre stand en fonction de leurs besoins (habillage de murs de cloisonnement, présence de logos sur mobilier...). Il s'agira de demandes individuelles pour chaque entreprise. Pour ce faire, le titulaire se mettra en lien avec chaque exposant. Le titulaire sera en mesure de répondre à ces demandes et de proposer un devis à chaque entreprise ayant fait la demande. La facturation de ces éléments aura directement lieu entre le titulaire et l'entreprise concernée sans qu'il y ait aucune facturation faite à l'acheteur.

## 5 - Astreinte / SAV technique

La présence d'un technicien sera exigée pendant les journées du 13 au 20 juin 2027.

L'acheteur pourra demander l'intervention d'une astreinte technique complémentaire pendant toute la durée de l'événement. Le technicien interviendra dans un délai maximum de 2 heures à compter de l'appel/mail du référent technique. Il s'agira d'une intervention en cas de dysfonctionnement afin de remettre au plus vite le matériel en état de fonctionnement.

## 6 - Commandes auprès de VIPARIS

Le présent marché intègre les prestations techniques qui seront passées auprès de VIPARIS par le titulaire : élingues, compteurs, boîtier électrique, électricité. Ces commandes ne sont pas incluses dans le présent marché. Cependant, afin d'apprécier les coûts techniques engendrés par le projet et d'assurer le volet de traitement financier des commandes, le titulaire remettra à l'acheteur la copie des commandes passées auprès de VIPARIS. Ce dernier en assurera directement le règlement.

## 7- Concertation

Le titulaire fournit une première proposition qui fera par la suite objet de concertation avec le titulaire du marché de l'espace institutionnel.

Dans le cas où la proposition d'aménagement ne permettrait pas une identité visuelle cohérente des différents espaces, l'acheteur se réserve le droit de demander des ajustements à la marge au titulaire sans que soit remis en cause le principe général d'aménagement proposé par ce dernier.

## 8 – Plan d'implantation

Le plan d'implantation du dossier de consultation n'est pas définitif. Il présente une surface prévisionnelle de 650m<sup>2</sup> pour le Pavillon Occitanie (espace institutionnel y compris).

**Pour faire son offre, le titulaire prendra en compte les dimensions énoncées dans le présent document, à savoir une surface totale de 500 m<sup>2</sup> pour l'espace entreprises dont une surface estimative de 420m<sup>2</sup> pour les stands et de 80m<sup>2</sup> pour la zone de stations de travail et mutualisation. Ces surfaces sont aussi susceptibles de varier.**

Étant donné qu'il s'agit d'un accord-cadre à prix unitaires, la quantité de produits qui sera commandée dépendra des surfaces finalement retenues par l'acheteur sans que cela n'ait aucun impact sur les prix unitaires du bordereau de prix unitaires puisque ce document est à valeur contractuelle.

Il est prévu que le plan d'implantation définitif soit acté dans le mois de février 2027. L'acheteur informera le titulaire du plan finalement retenu dès qu'il en aura connaissance.

A titre d'information, il est fourni au candidat au présent appel d'offre la version 1 du plan d'implantation disponible à date, étant entendu que celui-ci est susceptible d'évoluer jusqu'en février, en raison notamment du nombre d'entreprises présentes et de la surface demandées par ces dernières.  
Les réajustements porteront potentiellement sur les surfaces, le nombre de stand et la ventilation sur les ilots.